

2019-3979

2020-01-22

Étiquette pour le sachet hydrosoluble

QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP Insecticide

Poudre mouillable à 75 %

CONTENU NET : 45 g

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 75 %

ATTENTION



POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Étiquette du suremballage

2019-3979

2020-01-22

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP Insecticide

Poudre mouillable à 75 % en sachets hydrosolubles

TRAITEMENT SYSTÉMIQUE POUR LA SUPPRESSION DES LARVES DU HANNETON EUROPÉEN, DU SCARABÉE JAPONAIS ET DU SCARABÉE NOIR DU GAZON ET LA RÉPRESSION DES LARVES DE TIPULE DES PRAIRIES DANS LE GAZON INCLUANT LES GAZONNIÈRES.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 75 %

N° D'HOMOLOGATION 29130 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION



POISON

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS CE CONTENANT ET LES ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC, À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE AU POINT DE CONGÉLATION

CONTIENT QUATRE SACHETS HYDROSOLUBLES DE 45 g

CONTENU NET : 180 grammes

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg MB R3B 0X1
1-855-264-6262

2019-3979

2020-01-22

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation. Éviter de respirer les poussières ou les vapeurs. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Empêcher les enfants et les animaux de compagnie de pénétrer dans la zone de traitement tant que le produit n'est pas sec.

RESTRICTIONS

Ne pas faire paître les animaux dans les zones traitées ni utiliser les tontes pour nourrir les animaux ou comme fourrage. Ne semer aucune culture vivrière moins d'un an après le traitement.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas appliquer le produit moins de 30 mètres des zones écosensibles telles que les lacs, cours d'eau, rivières et autres milieux aquatiques. Ne pas appliquer le produit sur des terrains où le ruissellement de l'eau de surface risque d'atteindre des milieux aquatiques.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou d'un milieu aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les secteurs à traiter.

Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. N'appliquer ce produit que selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

Ce produit chimique possède des propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit dans des endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

2019-3979

2020-01-22

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter toute contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais ou aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un entrepôt verrouillé.

ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

1. Vider complètement le contenu dans l'applicateur.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

2019-3979

2020-01-22

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2019-3979

2020-01-22

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP

Insecticide

Poudre mouillable à 75 % en sachets hydrosolubles

TRAITEMENT SYSTÉMIQUE POUR LA SUPPRESSION DES LARVES DU HANNETON EUROPÉEN, DU SCARABÉE JAPONAIS ET DU SCARABÉE NOIR DU GAZON ET LA RÉPRESSION DES LARVES DE TIPULE DES PRAIRIES DANS LE GAZON INCLUANT LES GAZONNIÈRES.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 75 %

N° D'HOMOLOGATION XXXXX LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION



POISON

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

CONSERVER LES SACHETS HYDROSOLUBLES DANS CE CONTENANT ET LES ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC, À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE AU POINT DE CONGÉLATION

CONTIENT QUATRE SACHETS HYDROSOLUBLES DE 45 g

CONTENU NET : 180 grammes

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg MB R3B 0X1
1-855-264-6262

2019-3979

2020-01-22

MODE D'EMPLOI

Lire au complet le MODE D'EMPLOI et les RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX avant d'utiliser l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP.

APPLICATION SUR LES PELOUSES EN PLAQUE

L'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP peut être utilisé au sol pour supprimer les larves du hanneton européen, du scarabée japonais, du scarabée noir du gazon ainsi que pour la répression des larves de tipule des prairies.

L'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP peut être utilisé selon le mode d'emploi sur les pelouses en plaque dans les endroits tels que les résidences privées, édifices à bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, terrains de jeux, terrains de sport et gazonnières.

La matière active dans l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP exerce une activité résiduelle suffisamment durable pour que les applications puissent être effectuées avant la période de ponte des œufs des ravageurs ciblés. On peut obtenir d'excellents résultats lorsque les applications sont effectuées avant ou pendant la période de ponte des œufs. Pour déterminer s'il faut procéder à un traitement, examiner les antécédents du site, les observations ou expériences antérieures, les résultats de piégeage des adultes de la saison en cours ou d'autres données. Les applications doivent être effectuées avant l'éclosion des œufs des ravageurs ciblés et suivies d'une bonne irrigation ou précipitation de pluie (5 à 10 mm) pour favoriser le déplacement de la matière active jusque dans le feutrage. Éviter de trop arroser (plus de 20 mm). Éviter le ruissellement ou la formation de flaques par les eaux d'irrigation après le traitement.

Le gazon traité doit être dans une condition telle que la pluie ou l'irrigation peut pénétrer à la verticale dans le profil de sol pour assurer une distribution uniforme de la matière active. Éviter d'appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP dans des zones gorgées ou saturées d'eau, puisque dans ces conditions la matière active ne peut pas atteindre la rhizosphère.

Appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP SEULEMENT UNE FOIS par année, selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE POUR LES PELOUSES EN PLAQUE

Appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP dans suffisamment d'eau pour donner une distribution adéquate sur la zone à traiter. Utiliser un appareil étalonné exactement et que l'on emploie normalement pour appliquer les insecticides pour pelouses en plaque. Pour empêcher la dérive hors cible, utiliser un appareil qui produit une pulvérisation uniforme et de grosses gouttelettes lorsqu'il est réglé à une basse pression. Vérifier régulièrement les réglages pour confirmer que l'appareil fonctionne convenablement.

2019-3979

2020-01-22

MÉLANGE

Les sachets ci-inclus sont hydrosolubles, c'est-à-dire qu'ils vont se dissoudre complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, déposer dans le réservoir de pulvérisation, selon le mode d'emploi, le nombre d'emballages intérieurs intacts requis. Ne pas trop manipuler les emballages hydrosolubles ni les exposer à l'humidité pour ne pas les briser. Ne pas mouiller les sachets avant de préparer la bouillie. Ne pas manipuler les sachets les mains humides. Bien refermer le sac extérieur pour protéger les sachets non utilisés.

Pendant que les systèmes de recirculation et d'agitation sont en marche, déposer dans le réservoir du pulvérisateur le nombre de sachets hydrosolubles requis, tel que prescrit dans le tableau « Applications recommandées », tout en continuant de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité. L'agitateur doit être en marche pendant la préparation de la bouillie. Selon la température de l'eau et l'intensité de l'agitation, les sachets devraient se dissoudre complètement en quelques minutes. Plus l'eau est froide, plus les sachets hydrosolubles mettent de temps à se dissoudre.

Ne pas utiliser de système d'irrigation pour appliquer le produit.

Ne pas appliquer par épandage aérien.

Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 12 à 15 km à l'heure sur les lieux du traitement.

2019-3979

2020-01-22

APPLICATIONS RECOMMANDÉES			
CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'INSECTICIDE QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP	REMARQUES
Gazons de résidences privées, édifices à bureaux, centres commerciaux, complexes résidentiels, terrains de golf, aéroports, cimetières, parcs, terrains de jeux, terrains de sport, terrains de golf et gazonnières.	Suppression des larves de : Scarabée japonais, hanneton européen, scarabée noir du gazon Pour la répression des larves de : Tipule des prairies*	10 sachets/1,2 ha ou 1 sachet/1 200 m ²	Pour une suppression optimale, traiter avant l'éclosion des œufs des insectes ravageurs ciblés. Consulter un conseiller agricole (horticole) pour plus d'information sur le moment propice au traitement. * Pour la répression du stade larvaire des tipules tôt à l'automne appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP sur le gazon aux endroits connus pour avoir des infestations de
			larves de tipules. L'application devrait débuter lorsque les tipules adultes prennent leur envol en août et septembre et débutent la ponte des oeufs.

Lire la section « ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE » figurant sur la présente étiquette.

REMARQUE : Pour obtenir une suppression optimale, l'irrigation ou la précipitation de pluie doit se produire dans les 24 heures suivant le traitement afin de favoriser le déplacement de la matière active dans le feutrage. Sur les terrains de golf, irriguer les zones traitées après l'application. Ne pas tondre la pelouse avant l'irrigation ou la pluie pour ne pas perturber l'uniformité de l'application. Appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP seulement une fois par année, selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette. Si une application de l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP a été effectuée plus tôt en saison pour supprimer les larves de hanneton européen, de scarabée japonais ou de scarabée noir du gazon, ne pas réappliquer pour la répression des larves de tipule dans la même année.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP fait partie du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP et à d'autres insecticides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Identifier correctement l'organisme nuisible et s'assurer que les seuils de nocivité économique et agronomique recommandés par les spécialistes locaux ou provinciaux de la LAI sont atteints avant d'appliquer l'insecticide QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au

2019-3979

2020-01-22

spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation. Éviter de respirer les poussières ou les vapeurs. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Empêcher les enfants et les animaux de compagnie de pénétrer dans la zone de traitement tant que le produit n'est pas sec.

RESTRICTIONS

Ne pas faire paître les animaux dans les zones traitées ni utiliser les tontes pour nourrir les animaux ou comme fourrage. Ne semer aucune culture vivrière moins d'un an après le traitement.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas appliquer le produit moins de 30 mètres des zones écosensibles telles que les lacs, cours d'eau, rivières et autres milieux aquatiques. Ne pas appliquer le produit sur des terrains où le ruissellement de l'eau de surface risque d'atteindre des milieux aquatiques

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou d'un milieu aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les secteurs à traiter.

Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture.

2019-3979

2020-01-22

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. N'appliquer ce produit que selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

Ce produit chimique possède des propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit dans des endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

2019-3979

2020-01-22

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter toute contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais ou aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un entrepôt verrouillé.

ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

1. Vider complètement le contenu dans l'applicateur.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.